

Bruxelles, le 14 mars 2013

**Rapport n° 2013/01 – Rapport au Gouvernement  
Rendu d'initiative**

Article 111 de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses

**Proposition de contrôle budgétaire 2013**

*Le résultat consolidé de la proposition de contrôle budgétaire 2013 présente un solde positif de 199.368.977 € en ce qui concerne le statut social des indépendants. Cela représente une augmentation de 28,77 mio € par rapport à l'Exposé général du 19 décembre 2012 (page 192). Les dépenses de pensions ont été revues à la baisse par rapport aux estimations reprises dans l'Exposé général, et ce malgré les corrections relatives au bonus de pension.*

*Le Comité se réjouit de ce résultat (intervenu dans un contexte économique difficile), d'autant plus qu'il intègre la récente augmentation des pensions minimum des indépendants au taux ménage.*

*Il note cependant l'ensemble des efforts budgétaires que l'INASTI doit réaliser non seulement de manière générale mais aussi dans le cadre du contrat d'administration. Il déplore que ces économies ont un impact sérieux tant sur le core business de l'INASTI que sur les indépendants et estime que le Gouvernement doit mieux tenir compte de la spécificité des services opérationnels lorsqu'il impose des économies aux administrations.*

*Le Comité rappelle également :*

- que la situation socio-économique des indépendants et l'augmentation des cotisations sociales intervenue en 2008 ne permettent plus, surtout en période de crise, d'avoir recours à une nouvelle augmentation des cotisations sociales pour les indépendants à titre principal;
- qu'on peut difficilement envisager des économies en matière de dépenses dans le régime des indépendants;
- qu'il se réjouit de l'augmentation de la pension minimum des indépendants au taux ménage. Au vu des excédents budgétaires du régime, il regrette que cette augmentation doive faire l'objet d'une contrepartie et
- que le régime des indépendants est celui au sein duquel le niveau de solidarité entre les cotisants est le plus élevé.

*Enfin, le Comité plaide pour la continuité et la stabilité dans les dépenses sociales.*

Le Comité général de gestion pour le statut social des indépendants souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur les éléments suivants concernant la proposition de contrôle budgétaire 2013:

## 1. Observations générales

Le résultat consolidé de la proposition de contrôle budgétaire 2013 présente un solde positif de 199.368.977 € en ce qui concerne le statut social des indépendants. Cela représente une augmentation de 28,77 mio € par rapport à l'Exposé général du 19 décembre 2012 (page 192) et de 37.135.432 € par rapport au projet de budget définitif 2013.

La proposition de contrôle budgétaire 2013 tient compte des hypothèses économiques de février 2013 (pas de dépassement de l'indice-pivot en 2013).

## 2. Les recettes

Le montant des recettes reprises dans la proposition de contrôle budgétaire 2013 s'élève à 6.684.691.115 €, ce qui représente une augmentation de 44.379.938 € par rapport au projet de budget définitif 2013.

Cette augmentation est essentiellement due à une hausse des estimations relatives aux cotisations.

Le Comité note une diminution (par rapport au projet de budget définitif 2013) des estimations relatives :

- à la subvention de l'Etat. Cette diminution est due à la prise en compte de la révision à la baisse de l'indice santé;
- au financement alternatif. Cette diminution est essentiellement due à une révision à la baisse de l'estimation des recettes de la TVA et des recettes du précompte immobilier; et à la révision à la baisse de l'indice des prix à la consommation;
- aux produits financiers.

## 3. Les prélèvements

Le Comité constate que le budget de gestion de l'INASTI repris dans la proposition de contrôle budgétaire 2013 est le même que celui repris dans le projet de budget définitif 2013.

Le CGG note que :

- lors du conclave budgétaire de novembre 2011, une économie totale sur les crédits de gestion 2012 s'élevant à 33 millions € a été imposée aux Institutions publiques de sécurité sociale (IPSS). La part de l'INASTI a été fixée, à l'époque, à 2.085.000 €;
- en 2013, les économies budgétaires ont été augmentées pour atteindre un total de 34 millions €;
- le gouvernement impose une économie linéaire supplémentaire de 3,7 millions € en 2013 aux IPSS. La part de l'INASTI s'élève à 236.258 €;
- le gouvernement a prévu, comme en 2012, une sous-utilisation générale pour les IPSS et
- une sous-utilisation supplémentaire de 7,6 millions € pour l'ensemble des IPSS est prévue en 2013.

En outre, seuls 13/30<sup>ème</sup> des budgets ont été octroyés en ce qui concerne les projets du contrat d'administration dépassant la norme. De ce fait, il n'est plus possible de réaliser (intégralement) tous les projets initialement prévus pendant la période du contrat d'administration 2013-2015.

Concrètement, il a fallu économiser un montant total de 12.154.071 € ventilé comme suit :

- Des projets pour un montant de 4.894.701 € ont été supprimés du contrat d'administration 2013-2015 et
- des dépenses, pour un montant de 7.259.370 €, ont été reportées à une date ultérieure soit encore au cours de la durée du nouveau contrat d'administration, soit encore plus tard.

Il va de soit que l'ensemble de ces mesures d'économies ont un impact sérieux sur le fonctionnement de l'INASTI qui estime :

- qu'il ne reste peu/pas de marge budgétaire pour permettre à l'INASTI d'assurer son core-business;
- que tant le core business de l'INASTI que les indépendants sont affectés par ces économies. C'est d'autant plus vrai que des phénomènes comme le vieillissement de la population ou encore la hausse des carrières mixtes engendreront une augmentation (tant maintenant que dans le futur) de la charge de travail de l'INASTI et
- que de nouvelles initiatives gouvernementales ne pourront pas être réalisées dans le cadre des budgets actuellement prévus. Pour permettre la réalisation de nouvelles initiatives gouvernementales, le Gouvernement devra, par conséquent, prévoir des moyens supplémentaires.

En outre, ces mesures d'économies étant récurrentes (sans tenir compte des économies futures annoncées), la situation ne s'améliorera pas dans les prochaines années.

Le Comité:

- déplore les conséquences sérieuses de l'ensemble de ces mesures d'économies tant sur l'INASTI que sur les indépendants. C'est d'autant plus vrai que le statut social présente un solde positif de près de 200 millions € et
- estime que lorsque le Gouvernement impose des économies aux administrations, il doit tenir compte du nombre de services opérationnels et que la plupart de ces services opérationnels sont confrontés à de plus en plus de travail.

#### **4. Les besoins à financer**

Les estimations relatives aux besoins à financer s'élèvent à **6.264.848.011 €**, cela représente une augmentation de 7.807.818 € par rapport au projet de budget définitif 2013. Cette augmentation est essentiellement due à une hausse des estimations en matière de pension<sup>1</sup> (principalement une hausse des estimations en matière de pensions de survie) et d'assurance AMI indemnités par rapport au projet de budget définitif 2013. On note également une augmentation des estimations des mesures relatives aux adaptations bien-être mais cette augmentation doit être relativisée (Cf. point e).

##### **a) Les pensions**

Les dépenses de pensions sont estimées à 3.194.329.083 €.

Les dépenses de pensions ont été revues à la baisse par rapport aux estimations reprises dans l'Exposé général, et ce malgré les corrections relatives au bonus de pension.

---

<sup>1</sup> Les dépenses de pensions sont cependant estimées à la baisse par rapport à l'Exposé général

Les estimations de la proposition de contrôle budgétaire 2013 tiennent compte des récentes réformes en matière de pension (cf. réforme de la pension anticipée, réforme du cumul de l'activité autorisée, ...) et de l'augmentation de la pension minimum des indépendants au taux ménage à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013 afin de l'aligner sur la pension minimum des salariés au taux ménage.

Le Comité note que les estimations 2014 devront tenir compte des autres mesures en préparation comme par exemple, la réforme du bonus de pension ou la suppression totale du malus.

Le Comité se réjouit une nouvelle fois particulièrement de l'augmentation de la pension minimum des indépendants au taux ménage et de l'égalisation des pensions minimum (salariés et indépendants) au taux ménage.

Il rappelle qu'une telle augmentation est conforme à l'accord du gouvernement du 1<sup>er</sup> décembre 2011 et à la stratégie de relance de juillet 2012.

Le Comité se réjouit d'autant plus de cette augmentation qu'elle n'engendre aucun dérapage budgétaire et n'empêche pas le statut social des indépendants d'arriver à un excédent budgétaire de 199.368.977 € pour 2013.

Le Comité est conscient des efforts budgétaires exigés en temps de crise. Il déplore toutefois le fait que l'augmentation de la pension minimum des indépendants ait dû faire l'objet de mesures de compensation alors que le régime présente des excédents budgétaires.

#### b) Les prestations familiales

Les dépenses en matière de prestations familiales sont estimées à 435.367.636 €.

Les estimations intègrent les mesures du conclave de novembre 2012, à savoir la lutte contre les affiliations fictives pour obtenir des allocations familiales et l'instauration d'un lien entre le paiement de la 1<sup>ère</sup> cotisation et le droit aux prestations familiales.

#### c) Assurance faillite

Les dépenses en matière d'assurance faillite sont estimées à 14.691.279 €.

Ces estimations tiennent compte des récentes améliorations apportées à l'assurance faillite (cf. assurance cessation forcée et fragmentation des périodes) et de l'augmentation de l'allocation financière (le montant de cette allocation est lié au montant de la pension minimum des indépendants : l'augmentation de la pension minimum au taux ménage des indépendants au 1<sup>er</sup> avril 2013 entrainera dès lors une augmentation de l'allocation faillite).

#### d) AMI - Indemnités

Les dépenses en matière d'AMI "Indemnités" sont estimées à 359.624.000 €.

Ces nouvelles estimations tiennent compte des hypothèses d'indice de février 2013, des réalisations antérieures, de nouveaux facteurs de volume, de l'augmentation de la pension minimale au taux de ménage au 1<sup>er</sup> avril 2013 (les prestations d'incapacité de travail et d'invalidité sans cessation d'activité sont liées à la pension minimum des indépendants) et d'une économie suite à l'intensification du projet « back to work ».

Le Comité note que les estimations à la baisse ( - 480.000 €) dues aux mesures visant à lutter contre la fraude sociale ne sont pas reprises dans le volet "Besoins à financer – AMI-indemnité" du tableau budgétaire mais dans le volet Besoins à financer – Diminution des prestations suite aux mesures destinées à lutter contre la fraude sociale (cf. point f)".

#### e) Adaptations au bien-être

Les dépenses relatives aux adaptations au bien-être sont estimées à 21.782.368 €, ce qui représente une augmentation de 3.561.295 € par rapport au projet de budget définitif 2013.

Cette augmentation est due au fait que l'ONP ne tient plus compte de l'impact de l'augmentation des cohortes dans ses estimations. Cet impact est dès lors repris dans la rubrique "bien-être".

Le Comité note que :

- le montant de l'enveloppe bien-être a été fixée à 20.820.349 € pour 2013 (indice 117, 27) et
- qu'on s'oriente vers un scénario d'utilisation de l'enveloppe qui coûterait 15.053.680 € (indice 117, 27).

Le montant définitif repris dans cette rubrique devrait dès lors au final être revu à la baisse.

#### f) Diminution des prestations – Mesures contre la fraude sociale

Cette rubrique reprend l'impact des différentes mesures visant à lutter contre la fraude sociale lorsqu'elles n'ont pas été ventilées dans les autres rubriques.

Concrètement, elle reprend une économie de 480.000 € en AMI indemnités (voir point d); de 3.200.000 € en AMI soins de santé et de 350.000 € pour la lutte contre les adresses fictives et pour la suspension de la prescription dans le cadre du recouvrement des prestations sociales payées indument.

Plus globalement, le Comité déplore le manque de transparence et de précision dans la communication de la répartition des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale.

## 5. Conclusions

La proposition de contrôle budgétaire 2013 aboutit à un solde positif de **199.368.977 €** (résultat consolidé).

Au vu de la situation économique actuelle, le Comité se réjouit particulièrement de ce résultat, d'autant plus qu'il intègre la récente augmentation des pensions minimum des indépendants au taux ménage.

Le Comité est conscient de la situation économique actuelle qui est extrêmement difficile.

Il rappelle cependant :

- que la situation socio-économique des indépendants et l'augmentation des cotisations sociales pour le financement des petits risques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 n'offrent plus de marge pour un recours à une nouvelle augmentation des cotisations sociales pour les indépendants à titre principal. C'est d'autant plus vrai en période de crise : une augmentation des cotisations en période de crise risquerait d'être un frein à l'entrepreneuriat.

- que le statut social des indépendants est un régime "sobre" dans lequel on peut difficilement envisager des économies dans le domaine des dépenses.
- dans ce cadre, le Comité se réjouit particulièrement de l'augmentation de la pension minimum des indépendants au taux ménage. Il s'agit d'une avancée historique. Au vu des excédents budgétaires du régime, le Comité déplore que cette augmentation ait dû faire l'objet d'une contrepartie.
- que le régime des travailleurs indépendants est celui au sein duquel le niveau de solidarité entre les cotisants est le plus élevé, comme cela a été relevé dans l'étude menée par le Professeur Bea Cantillon<sup>2</sup>. Le mécanisme d'assurance y est limité. Cela implique qu'une augmentation des cotisations axée sur les hauts revenus rendrait le régime moins attractif pour ces personnes (ce qui n'est pas du tout souhaitable).
- que l'ensemble des mesures d'économies imposées à l'INASTI ont un impact sérieux tant sur le fonctionnement de l'INASTI que sur les indépendants. Il estime que lorsqu'il impose des économies, le Gouvernement devrait mieux tenir compte de la spécificité des services opérationnels.

Enfin, le Comité plaide pour la continuité et la stabilité dans les dépenses sociales, de sorte :

- qu'un équilibre demeure entre les dépenses sociales nécessaires dans les différents secteurs de la sécurité sociale et leur financement et
- qu'il n'y ait pas, surtout en cette période de crise économique, d'obstacles aux initiatives nécessaires pour soutenir l'économie et l'emploi.

Le présent rapport a été approuvé par voie électronique le 14 mars 2013 Il sera confirmé lors de la prochaine réunion plénière.

Au nom du Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants, le 14 mars 2013:



**Muriel GALERIN,**  
Secrétaire



**Jan STEVERLYNCK,**  
Président

---

<sup>2</sup> Propositions de réformes dans le régime de pension des travailleurs indépendants. Deuxième rapport du Groupe de travail Cantillon